RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de Guelma
Daïra de Guelma
Commune de Guelma
Bureau des marchés public.
NIF/096624010065438
Sis a:02 rue AbdelhamidAbdaoui-Guelma-

MISE EN DEMEUR N° 01

-Vue le Marche N^{0} :06/2026du 03/08/2026 portant la réalisation du projet :

Opération Revêtement des Différents rues A Travers Les Quartiers De La Ville Y compris frais d'édition et de publicité+Contrôle de laboratoire

LOT 02: Revêtement de la Cité Hamlaoui (centre ville)

- Délai de réalisation : Trois (03) Mois.

- Vue l'Ordre de service n ^{0} : 44/2026 du 09/08/2026 concernant le démarrage des travaux
- Vue la mise en demeure écrite sous le n : 5943 du 30/08/2026
- Vue le retard de démarrage des travaux.

L'Entreprise / ETBGH «Redjati Mustapha»
Sisea : Rue ben brouk houcine Héliopolis-Guelma-
NIF/16724200251113

Est mis en demeure

A l'effet de procéder dans un délai de **huit(08) jours**, à compter de la date de la première parution de la présente mise en demeure dans les journaux nationaux ou électronique ou bomop.
- A remplir ses engagements contractuels
- A renforcer le chantier en moyens humains et matériels, et le démarrage des travaux.

Passant ce délai et faute par l'entreprise de ne se conformer pas aux prescriptions Réglementaires, le service contractant se réserve le droit de prendre les mesures coercitives conformément à la réglementation en vigueur.

LE PRESIDENT DE L'APC

ANEP 2623007728 DzWatch 12/11/2026